



Licence Professionnelle MTCT

La conduite de projet – Module R23F523

Modalités pratiques :

Public : Agents de maîtrise, techniciens, encadrants, responsables, référents ou gestionnaires des services techniques

Durée : 1 journée (7 h)

Lieu : Université Rennes 2 – Campus Mazier – Saint-Brieuc

Contribution : 160 € par agent

Planning 2021-2022

12/01 (journée) 2022

Les modules se déroulent selon les horaires suivants :

Le matin : de 9 h à 12 h 30 ♦ L'après-midi : de 13 h 30 à 17 h

Programme

La construction du projet :

- Définir le projet et les besoins.
- Déterminer les grandes lignes du projet.
- Analyse de la faisabilité.
- Constitution de l'équipe : déterminer les contributions de chacun.
- Organisation d'un projet.

L'organisation de la programmation de l'opération :

- Planification du projet.
- Evaluer la charge de travail.
- Planifier les activités.
- Travail en commun.
- Animer les réunions.
- Négocier.
- Gérer les démotivations et les désaccords.
- Le contrôle de l'avancement du projet :
 - Suivre le projet,
 - Accompagner et motiver l'équipe,
 - Conclure le projet.



Notice explicative

❶ Liste des nationalités

Code	Libellé
A	Autres pays
CEE	F, E, I, D, NL, GB, IR, GR, B, P, S, F, O, IS, DK
F	Française

❷ Liste des diplômes

Code	Libellé
10	DESS
101	MASTER 2 Professionnel
11	DEA
111	MASTER 2
12	DOCTORAT
13	INGENIEUR
14	AGREGATION
15	CAPES
16	THESE
20	LICENCE
201	LICENCE Professionnelle
21	MAITRISE
211	MASTER 1
22	DIPLÔME Universitaire (DU)
23	DIPLÔME Professionnel
24	DIPLÔME d'Etat (Bac + 3 – Bac + 4)
30	BTS
31	DUT
32	DEUG
321	LICENCE 1ère année
322	LICENCE 2ème année
33	DEUST
34	DIPLÔME d'Etat (Bac + 2)
40	BREVET Professionnel
41	BAC Technologique
42	BREVET de Technicien
43	BAC Général
44	BAC Professionnel
45	BREVET de Maîtrise
46	BREVET d'Etat – 1 ^{er} degré
50	BEP
51	CAP
52	BPA
60	FIN SCOLARITE OBLIGATOIRE
70	CERTIFICAT
DAEU	Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires – Option 'A'

❸ Liste des Catégories Socio-Professionnelles

Code	Libellé
10	Agriculteurs exploitants
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chef d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Profession de l'information, des arts et du spectacle
37	Cadres administratifs et commerciaux
38	Ingénieurs et cadres techniques
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires, administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
51	Employés de bureau
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Agents qualifiés de la manutention du magasinage, des transports
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
72	Retraités – Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Retraités – Anciens cadres
75	Retraités – Anciennes professions intermédiaires
77	Retraités – Anciens employés
78	Retraités – Anciens ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)